

Une maman veut qu'un car s'arrête au Mont-Joly

Aurore Lagoguée se bat depuis quelques années pour la mise en place d'un arrêt de car scolaire au Mont-Joly. Le premier arrêt est dans le bourg, « à 30 minutes à pied ».

La polémique

La balade de la Brèche au diable à Soumont-Saint-Quentin, est bucolique et très prisée des promeneurs du dimanche, dès que les beaux jours font leur retour en pays de Falaise. Mais pour les enfants qui habitent dans le hameau du Mont-Joly et vont au collège de Potigny, elle paraît beaucoup moins charmante à emprunter tous les jours.

Les cars passent, mais ne s'arrêtent pas

C'est « **impensable**, pour Aurore Lagoguée, mère de famille. **Il n'y a aucune commodité de transport** ». L'arrêt de car le plus proche est à l'église de Soumont, « **à une trentaine de minutes à pied en passant par les bois et ces routes sans chemins piétonniers. Quand on voit des histoires comme celle qui est arrivée à la petite Louise...** », souffle-t-elle, évoquant le sort de cette fille de 11 ans tuée le 7 février dans l'Essonne, alors qu'elle rentrait du collège.

Pourtant, sur cette D261 qui relie Ouilly-le-Tesson à Bons-Tassilly, les cars scolaires passent chaque jour. « **Mais ils ne s'arrêtent pas** », constate celle qui a pris la tête de ce noble combat : œuvrer à la mise en place d'un nouvel arrêt de car scolaire. « **Les bus s'arrêtent à certains endroits pour deux ou trois enfants. Là on parle de plus d'une dizaine, de l'école au lycée !** » Dans ce hameau dont le nom est célèbre car il abrite le tombeau de Marie Joly, ainsi qu'une chapelle qui sera au cœur de la fête de la Pentecôte qui renaît cette année, plusieurs familles se sont installées ces dernières années. « **Il y a deux ans, j'ai fait le tour de toutes les maisons, tout le monde a signé la pétition.** »

Un problème « foncier »

Pour la maire, Laure Meudec et son conseil municipal, cette nécessité ne fait pas débat. Le blocage est « **foncier** ». Pour mettre un arrêt de car, il faut trouver un emplacement de

biocage est « **foncier** ». Pour mettre un arrêt de car, il faut trouver un emplacement de « **11 mètres de long sur 3 mètres de large, pour que le car puisse se déporter et que les enfants puissent monter et descendre en toute sécurité, du côté inverse de la voirie** », précise Philippe Roche, le premier adjoint. « **Il faudrait intervertir le circuit de ramassage, mais en l'état, la Région dit que ce n'est pas possible. Ce qui nous a été demandé, c'est de faire l'acquisition de terrain** », ajoute la maire. Ces terrains ont été identifiés, aux deux extrémités de la route des Menhirs. Les discussions sont en cours avec les propriétaires.

Sollicitée, la Région Normandie, dont c'est la compétence, n'a pas encore répondu directement sur le sujet. En revanche, la commission permanente de la collectivité a voté le 12 mars un crédit de 54 441,81 € « **de soutien financier à l'aménagement des points d'arrêt routiers** » dans plusieurs communes, dont Soumont-Saint-Quentin.

Angelina DIONISI.



Aurore Lagoguée, habitante de Soumont-Saint-Quentin voudrait qu'un arrêt de car desserve le hameau du Mont-Joly où vivent une dizaine d'enfants. Ouest-France